MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de l'Europe, de l'international et de la gestion intégrée du risque** **Bureau des exportations vers les pays tiers** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDEIGIR/2022-778** **17/10/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/11/2022
Cette instruction abroge :
DGAL/SDEIGIR/2021-602 du 04/08/2021 : Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers pour l'année 2020
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers pour l'année 2021.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : L'observatoire économique et social du cheval de l'IFCE doit collecter et valoriser les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des pays tiers et échangés avec les États membres et ainsi mettre à jour la base de données SIRE. Ainsi, chaque année, une enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers est mise en place.

Par convention avec la DGAL, l'IFCE participe à :

- la mise en forme des certificats sanitaires, à leur traduction, à la préparation des formats dits « pré-remplissables » pour la mise en ligne sur Exp@don ;
- la rédaction des fiches techniques et de tout document nécessaire à la compréhension des certificats sanitaires et des protocoles validés entre la France et les pays tiers.

En ce sens, l'IFCE doit être en mesure de fournir à l'interprofession équine des éléments de décision opportuns, notamment quant à l'implantation de centres de quarantaine.

Pour cela, l'Observatoire économique et social du cheval de l'Institut français du cheval et de l'équitation collecte et valorise les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des Pays Tiers et échangés avec les États Membres et ainsi met à jour la base de données SIRE.
C'est pour cette raison qu'est réalisée, depuis fin 2011, une enquête nationale annuelle sur les flux d'équidés échangés ou exportés.

Pour recenser les chiffres relatifs à l'export pays tiers pour l'année 2021, il vous est demandé de compléter avant **le 15 novembre 2022** le tableau fourni en annexe 1 correspondant aux certificats sanitaires émis en 2021, sous format .xls ou .ods (pas de document manuscrit).
Dans le cas où aucun certificat sanitaire n'a été signé, merci de le préciser.

Attention : le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 1er février 2020 et est considéré dorénavant comme pays tiers. En tout état de cause, merci de bien vouloir intégrer les échanges avec ce pays pour l'année 2021 dans les résultats de cette enquête.

Ce tableau est à renvoyer par mail à xavier.dornier@ifce.fr avec copie à export.dgal@agriculture.gouv.fr

Vous voudrez bien me faire part des difficultés éventuelles que vous rencontrerez dans l'application de cette instruction.

La Directrice Générale de l'Alimentation

Maud FAIPOUX

DDCSPP XX
ANNEE 2021

Date :	
DD(ETS)PP :	

			Si N° SIRE indisponible							
Date de signature du certificat	**Nom du cheval**	**N° SIRE**	**Enregistré au SIRE ?**	**N°puce** *(en l'absence de N° SIRE)*	**Race** *(si connue)*	**Ecurie d'origine**	**Motif de l'exportation (***si un retour est prévu, indiquer un type de manifestations***)**	**Pays de transit** *(Préciser si ce mouvement est notifié dans TRACES)*	**Destination finale**	**Type de certificat signé (***T = temporaire D = Définitif***)**

Enregistré dans SIRE mais N° SIRE indisp.
Etranger non enregistré dans SIRE

Ne sais pas

vente - course D
vente - sport T

vente - élevage

vente - autre
manifestation - course
manifestation - sport
manifestation - elevage
manifestation - autre
Autre pour une durée indéterminée

Autre avec un retour prévu

Ne sais pas

Notice : Liste des certificats d'exports vers les pays tiers

Merci de bien vouloir **respecter la forme du tableau de saisie** pour en faciliter la compilation au niveau national

N° SIRE :
Il est important pour améliorer la valorisation des données, et l'alimentation de la base SIRE, de remonter au maximum les identifiants individuels des équidés exportés. Lorsqu'il existe, le N° SIRE est l'identifiant le plus adapté.

Cependant, il n'est pas disponible pour l'ensemble des certificats,
- soit l'information ne vous a pas été transmise
- soit l'équidé est un cheval étranger en transit sur le territoire et il n'est pas créé dans la base SIRE.

Une colonne "**Enregistré au SIRE ?**" a été crée pour récolter cette information.
Lorsque cela est possible pourriez-vous renseigner alors le N° de puce.

Motif de l'export :
Afin de vous faciliter la saisie du motif, une liste de valeur est proposée.

L'information principale est de savoir s'il s'agit d'un export pour une "durée illimitée" ou si le retour est déjà prévu à la fin d'une manifestation (compétition, course, spectacle...) par exemple.

Les modalités sont :

vente - course	Le cheval est vendu à l'étranger. précisez l'utilisation si vous la connaissez sinon mettre autre
vente - sport	
vente - élevage	
vente - autre	
manifestation - course	Le cheval part pour une compétition, une course, un spectacle... et revient en France à la fin de la tournée
manifestation - sport	
manifestation - elevage	
manifestation - autre	
Autre pour une durée indéterminée	on ne connaît pas la raison de l'export mais a priori il n'y a pas de retour prévu
Autre avec un retour prévu	le retour est prévu mais on ne connaît pas la raison de l'export
Ne sais pas	aucune information

Type de certificat signé :

Seule l'information "définitif ou temporaire" est suffisante. La saisi du nom précis du certificat n'est pas nécessaire.